

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg.
Großherzogtums Luxemburg.
Mercredi, le 13 mars 1946.
N° 11
Mittwoch, den 13. März 1946.
Arrêté grand-ducal du 8 mars 1946 ayant pour objet la levée de la classe 1927.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu Notre arrêté du 30 novembre 1944 portant introduction du service militaire obligatoire ;

Vu Notre arrêté du 16 mars 1945 ayant pour objet la levée des classes 1925 et 1926 ;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Par application des articles 1 et 3 de Notre arrêté du 30 novembre 1944 portant introduction du service militaire obligatoire, les Luxembourgeois de la classe 1927 qui sont nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 1927 sont appelés sous les armes.

Art. 2. En vue du recensement et du recrutement des personnes visées à l'article 1 qui précède, celles qui ont leur résidence au Grand-Duché sont tenues de se présenter dans le délai de 10 jours à partir du 1^{er} avril 1946 aux bureaux de gendarmerie ou de police de leur domicile ou de leur résidence qui en recevront les inscriptions aux bordereaux de recensement.

Le recensement et le recrutement des Luxembourgeois de la classe 1927 qui résident à l'étranger seront fixés par instruction ministérielle.

Art. 3. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 8 mars 1946.

Charlotte.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Ministre de la Force Armée*

P. Dupong.

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 25 février 1946, portant fixation des cadres actuels du Service des Bâtiments de l'Etat.

Les Membres du Gouvernement,

Vu l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 2 octobre 1945, portant réorganisation du Service des Bâtiments de l'Etat ;

Sur les propositions de Monsieur le Ministre des Travaux Publics ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. Les postes à occuper dans le cadre prévu à l'article 3 de l'arrêté précité du 2 octobre 1945 sont fixés comme suit à partir du 1^{er} mars 1946 :

a) *Direction.*

- 1 Architecte de l'Etat-Directeur (groupe XVIII),
- 1 Architecte de l'Etat-adjoint (groupe XIII),

b) *Service technique :*

- 1 Aide-architecte de l'Etat (groupe Xa),
- 1 Conducteur (groupe V c),
- 2 Sous-chefs de bureau techniques (groupe VI),

2 Contrôleurs techniques (groupe VI),
9 Commis techniques (groupe V a),

c) *Service administratif*:

1 Sous-chef de bureau (groupe VI),
3 Commis aux écritures (groupe V a),
1 Expéditionnaire (groupe III),

d) *Personnel ouvrier*:

5 Chefs de chantier (assimilés au groupe III),
1 Magasinier (assimilé au groupe II),
1 Chauffeur-mécanicien (assimilé au groupe I),

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*
Luxembourg, le 25 février 1946.

Les Membres du Gouvernement

P. Dupong.
Jos. Bech.
N. Margue.
P. Krier.
V. Bodson.
G. Konsbruck.
Eug. Schaus.
Ch. Marx.

**Arrêté du 22 février 1946, relatif au service de la
monte des étalons en 1946.**

Le Ministre de l'Agriculture

Vu son arrêté du 26 janvier 1946, concernant le
service de la monte des étalons admis pour 1946 ;

Vu la proposition de la Commission d'expertise
des étalons ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'étalon figurant comme «rouleur»
au N° 45 du tableau annexé au susdit arrêté étant
devenu la propriété de M. Jean *Majerus*, proprié-
taire à *Selscheid*, sera mis en station à *Selscheid*
pour desservir les localités des communes de
*Bævange, Clervaux, Consthum, Eschweiler, Heiner-
scheid, Hosingen, Munshausen* et *Weicherdange*.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*
Luxembourg, le 22 février 1946.

Le Ministre de l'Agriculture
N. Margue.

**Arrêté du 25 février 1946 portant fixation de la
valeur moyenne des rémunérations en nature
en matière d'assurance sociale.**

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

Vu l'arrêté grand-ducal du 12 décembre 1944,
ayant pour objet la mise en vigueur provisoire de la
réglementation imposée par l'occupant en matière
d'assurance-maladie ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 14 décembre 1944.,
ayant pour objet la mise en vigueur provisoire de
la réglementation imposée par l'occupant en matière
d'assurance-accidents et d'assurance contre la
vieillesse et l'invalidité ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 21 décembre 1944,
ayant pour objet la mise en vigueur provisoire de la
réglementation imposée par l'occupant en matière
d'assurance-maladie, d'invalidité et de vieillesse
des ouvriers et employés des mines et de l'assurance-
invalidité et vieillesse des ouvriers -métallurgistes ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La valeur moyenne des rémunérations
en nature dont l'émunération suit, est fixée à partir
du 1^{er} mars 1946 aux taux suivants :

a) *entretien complet* :

pour les hommes, à 900 francs par mois resp.
30 francs par journée ;

pour les femmes, à 750 francs par mois resp.
25 francs par journée ;

b) *la pension complète* :

pour les hommes, à 800 francs par mois resp.
27 francs par journée ;

pour les femmes, à 650 francs par mois resp.
22 francs par journée ;

c) *pension partielle* :

pour les hommes, à 400 francs par mois resp.
13,50 francs par journée ;

pour les femmes, à 325 francs par mois resp.
11 francs par journée ;

d) *le logement* :

à 125 francs par mois et par chambre pour la
Commune de Luxembourg et le canton d'Esch-s-
Alzette ;

à 100 francs dans toutes les autres localités du
pays.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.
*Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale,*
P. Krier.

Arrêté du 7 mars portant fixation des dates de l'admission ordinaire des taureaux et verrats destinés à la saillie des animaux en 1946-47.

Le Ministre de l'Agriculture

Vu les articles 6, 15, 16 et 21 de l'arrêté grand-ducal du 26 février 1945, sur l'amélioration des races bovine, porcine et caprine ;

Après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La Commission instituée par arrêté du 19 avril 1945 se réunira du 29 avril au 9 mai 1946 pour procéder à l'admission ordinaire des taureaux et verrats destinés à la saillie pendant la campagne 1946-47.

Les opérations auront lieu conformément aux indications du tableau ci-après. — Les endroits de réunion sont imprimés en italique.

Date de la réunion	N° d'ordre	Lieu de la réunion pour les communes	Heures de la réunion
<i>A. — District de Grevenmacher.</i>			
29.4.1946	1	<i>Roodt/Syr (Betzdorf)</i>	8 h. 15 minutes
»	2	<i>Flaxweiler</i>	8 h. 45 »
»	3	<i>Grevenmacher</i>	9 h. 25 »
»	4	<i>Wormeldange</i>	9 h. 50 »
»	5	<i>Canach (Lenningen)</i>	10 h. 15 »
»	6	<i>Stadtbredimus</i>	10 h. 50 »
»	7	<i>Bous</i>	11 h. 10 »
»	8	<i>Remich</i>	11 h. 45 »
»	9	<i>Wellenstein</i>	14 h. 15 »
»	10	<i>Remerchen</i>	14 h. 40 »
»	11	<i>Burmerange</i>	15 h. — »
»	12	<i>Mondorf</i>	15 h. 25 »
»	13	<i>Dalheim</i>	15 h. 50 »
»	14	<i>Waldbredimus</i>	16 h. 20 »
30.4.46	15	<i>Rodenbourg</i>	8 h. 30 »
»	16	<i>Junglinster</i>	8 h. 55 »
»	17	<i>Bech</i>	9 h. 50 »
»	18	<i>Consdorf</i>	10 h. 15 »
»	19	<i>Waldbillig</i>	10 h. 50 »
»	20	<i>Beaufort</i>	11 h. 15 »
»	21	<i>Berdorf</i>	11 h. 40 »
»	22	<i>Echternach</i>	14 h. 15 »
»	23	<i>Rospport</i>	14 h. 40 »
»	24	<i>Mompach</i>	15 h. 10 »
»	25	<i>Mertert</i>	15 h. 40 »
»	26	<i>Manternach</i>	16 h. 05 »
»	27	<i>Biwier</i>	16 h. 40 »

Date de la réunion	N° d'ordre	Lieu de la réunion pour les communes	Heures de la réunion
		<i>B. — District de Diekirch.</i>	
2.5.1946	1	<i>Erpeldange</i>	8 h. 15 minutes
»	2	<i>Hoscheid</i>	8 h. 35 »
»	3	<i>Hosingen</i>	9 h. — »
»	4	<i>Heinerscheid</i>	9 h. 25 »
»	5	<i>Weiswampach</i>	10 h. — »
»	6	<i>Troisvierges</i>	10 h. 40 »
»	7	<i>Hachiville</i>	11 h. 15 »
»	8	<i>Asselborn</i>	11 h. 45 »
»	9	<i>Bævange</i>	14 h. 15 »
»	10	<i>Clervaux</i>	14 h. 45 »
»	11	<i>Munshausen</i>	15 h. 10 »
»	12	<i>Consthum</i>	15 h. 40 »
»	13	<i>Putscheid</i>	16 h. 10 »
»	14	<i>Vianden</i>	16 h. 35 »
»	15	<i>Fouhren</i>	17 h. — »
»	16	<i>Bastendorf</i>	17 h. 30 »
»	17	<i>Bettendorf</i>	18 h. — »
»	18	<i>Reisdorf</i>	18 h. 30 »
3.5.1946	19	<i>Diekirch</i>	8 h. 30 minutes
»	20	<i>Ermsdorf</i>	8 h. 55 »
»	21	<i>Medernach</i>	9 h. 35 »
»	22	<i>Schieren</i>	9 h. 55 »
»	23	<i>Bourcheid</i>	10 h. 20 »
»	24	<i>Gæsdorf</i>	10 h. 50 »
»	25	<i>Kautenbach</i>	11 h. 20 »
»	26	<i>Wiltz</i>	11 h. 45 »
»	27	<i>Wilwerwiltz</i>	14 h. — »
»	28	<i>Eschweiler</i>	14 h. 25 »
»	29	<i>Oberwampach</i>	15 h. — »
»	30	<i>Winseler</i>	15 h. 30 »
»	31	<i>Harlingen</i>	15 h. 55 »
»	32	<i>Boulaide</i>	16 h. 20 »
»	33	<i>Mecher</i>	16 h. 50 »
»	34	<i>Neunhausen</i>	17 h. 30 »
»	35	<i>Esch-s.-Sauer</i>	17 h. 45 »
»	36	<i>Heiderscheid</i>	17 h. 55 »
4.5.1946	37	<i>Ettelbruck</i>	8 h. 30 minutes
»	38	<i>Feulen</i>	9 h. — »
»	39	<i>Mertzig</i>	9 h. 35 »

Date de la réunion	N° d'ordre	Lieu de la réunion pour les communes	Heures de la réunion
<i>B — District de Grevenmacher</i>			
4.5.1946	40	<i>Vichten</i>	10 h. 05 »
»	41	<i>Grosbous</i>	10 h. 30 »
»	42	<i>Wahl</i>	10 h. 55 »
»	43	<i>Arsdorf</i>	11 h. 20 »
»	44	<i>Bigonville</i>	11 h. 50 »
»	45	<i>Perlé</i>	14 h. — »
»	46	<i>Folschette</i>	14 h. 30 »
»	47	<i>Ell</i>	14 h. 55 »
»	48	<i>Rédange</i>	15 h. 30 »
»	49	<i>Bettborn</i>	16 h. 10 »
»	50	<i>Useldange</i>	16 h. 35 »
»	51	<i>Beckerich</i>	17 h. 05 »
»	52	<i>Saeul</i>	17 h. 40 »
<i>C. — District de Luxembourg.</i>			
7.5.1946	1	<i>Luxembourg-Glaci</i>	8 h. 15 minutes
»	2	<i>Niederanven</i>	8 h. 50 »
»	3	<i>Schuttrange</i>	9 h. 25 »
»	4	<i>Sandweiler</i>	10 h. 05 »
»	5	<i>Contern</i>	10 h. 20 »
»	6	<i>Hespérange</i>	10 h. 50 »
»	7	<i>Weiler-la-Tour</i>	11 h. 20 »
»	8	<i>Frisange</i>	11 h. 45 »
»	9	<i>Ræser</i>	14 h. 15 »
»	10	<i>Bettembourg</i>	14 h. 50 »
»	11	<i>Dudelange</i>	15 h. 25 »
»	12	<i>Kayl</i>	15 h. 55 »
»	13	<i>Rumelange</i>	16 h. 35 »
»	14	<i>Esch-s.-Alzette</i>	16 h. 55 »
»	15	<i>Schifflange</i>	17 h. 05 »
»	16	<i>Reckange-s.-Mess</i>	17 h. 25 »
»	17	<i>Leudelange</i>	17 h. 50 »
8.5.1946	18	<i>Mamer</i>	8 h. 15 »
»	19	<i>Kopstal</i>	8 h. 50 »
»	20	<i>Kehlen</i>	9 h. 10 »
»	21	<i>Tuntange</i>	9 h. 50 »
»	22	<i>Septfontaines</i>	10 h. 10 »
»	23	<i>Kærich</i>	10 h. 40 »
»	24	<i>Hobscheid</i>	11 h. 10 »

Date de la réunion	N° d'ordre	Lieu de la réunion pour les communes	Heures de la réunion
<i>C. — District de Luxembourg.</i>			
8.5.1946	25	<i>Steinfort</i>	11 h. 35 »
»	26	<i>Garnich</i>	14 h. 15 »
»	27	<i>Clemency</i>	14 h. 55 »
»	28	<i>Bascharage</i>	15 h. 20 »
»	29	<i>Pétange</i>	15 h. 45 »
»	30	<i>Differdange</i>	16 h. 05 »
»	31	<i>Soleuvre (Sanem)</i>	16 h. 25 »
»	32	<i>Mondercange</i>	17 h. — »
»	33	<i>Dippach</i>	17 h. 30 »
»	34	<i>Bertrange</i>	17 h. 50 »
»	35	<i>Strassen</i>	18 h. 20 »
9.5.1946	36	<i>Walferdange</i>	8 h. 15 minutes
»	37	<i>Steinsel</i>	8 h. 35 »
»	38	<i>Lorentzweiler</i>	8 h. 55 »
»	39	<i>Lintgen</i>	9 h. 20 »
»	40	<i>Fischbach</i>	9 h. 45 »
»	41	<i>Heffingen</i>	10 h. 15 »
»	42	<i>Larochette</i>	10 h. 45 »
»	43	<i>Schrodweiler (Nommern)</i>	11 h. 05 »
»	44	<i>Berg</i>	11 h. 40 »
»	45	<i>Bissen</i>	14 h. 15 »
»	46	<i>Bœvange-s.-Attert</i>	14 h. 40 »
»	47	<i>Mersch</i>	15 h. 10 »

Art. 2. Le montant de la prime d'entretien est fixé à 50 fr.

Art. 3. Les reproducteurs ne portant aucune marque d'identité seront pourvus par le secrétaire de la Commission d'une marque oreillère.

Art. 4. Les primes de concours et resp. de conservation sont fixées comme suit :

A. Primes de concours :

pour les taureaux de la classe I à 750 fr.

» » » » II à 600 fr. ;

pour les cerrats de la classe I à 300 fr.

» » » » II à 200 fr.

B. *Primes de conservation :*

pour les taureaux de la classe	I, après 1 année de service	à 1500 fr.
» » » »	I, après 2 années de service	à 2000 fr.
» » » »	I, après 3 années de service et plus	à 2500 fr.
» » » »	II, après 1 année de service	à 1000 fr.
» » » »	II, après 2 années de service	à 1500 fr.
» » » »	II, après 3 années de service et plus	à 2000 fr.
pour les verrats de la caisse	I, après 1 année de service	à 700 fr.
» » » »	I, après 2 années de service	à 850 fr.
» » » »	I, après 3 années de service et plus	à 1000 fr.
» » » »	II, après 1 année de service	à 550 fr.
» » » »	II, après 2 années de service	à 700 fr.
» » » »	II, après 3 années de service et plus	5 850 fr.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 7 mars 1946.

Le Ministre de l'Agriculture
N. Margue.

Arrêté ministériel du 2 mars 1946, portant modification de l'arrêté ministériel du 19 décembre 1945 concernant la création d'un Conseil Supérieur de la Reconstruction.

Le Ministre du Travail et de la Reconstruction,

Revu l'arrêté du 19 décembre 1945 concernant la création d'un Conseil Supérieur de la Reconstruction ;

Considérant qu'il importe de créer un organisme chargé d'assurer la coordination de toutes les mesures d'ordre technique, en vue de faciliter les travaux du Conseil Supérieur ;

Arrête :

Article unique. L'art. 3 de l'arrêté du 19 décembre 1945 susvisé est complété comme suit :

« Il sera institué un comité technique qui se composera ;

- 1° du Commissaire général à la Reconstruction ;
- 2° de l'Ingénieur-Directeur du Travail et des Mines ;
- 3° de l'Ingénieur en chef — Directeur de l'administration des Ponts et Chaussées ;
- 4° de l'Architecte de l'Etat — Directeur ;
- 5° du Directeur du Service Agricole.

Les deux Ingénieurs d'arrondissement de l'Administration des Ponts et Chaussées lui sont adjoints à titre de conseillers.

Le Comité technique se réunira selon les besoins et sur convocation du commissaire général à la Reconstruction ; il pourra s'adjoindre, le cas échéant, des experts à désigner par le Ministre de la Reconstruction. »

Luxembourg, le 2 mars 1946.

Le Ministre du Travail
et de la Reconstruction,
P. Krier.

Avis. — Emprunt grand-ducal 3¼% 1937.

Le tirage au sort des obligations de l'Emprunt grand-ducal 3¼% de 1937, remboursables le 1^{er} avril 1945, a donné le résultat suivant :

Lit. A : 50 obligations à 1.000 fr.

81	86	1891	1896	2301	2306	3341	3346	5231	5236
82	87	1892	1897	2302	2307	3342	3347	5232	5237
83	88	1893	1898	2303	2308	3343	3348	5233	5238
84	89	1894	1899	2304	2309	3344	3349	5234	5239
85	90	1895	1900	2305	2310	3345	3350	5235	5240

Lit. B : 16 obligations à 5.000 fr.

81	343	455	781	1021	1185	1589	1590	1707	1708
82	344	456	782	1022	1186				

Lit. C : 18 obligations à 10.000 fr.

70	280	463	734	951	1274	1459	1771	1918	2012
127	347	626	839	1101	1355	1679	1868		

Le tirage au sort des obligations du même emprunt, remboursables le 1^{er} avril 1946, a donné le résultat suivant :

Lit. A : 50 obligations à 1.000 fr.

211	216	1581	1586	3851	3856	4981	4986	5411	5416
212	217	1582	1587	3852	3857	4982	4987	5412	5417
213	218	1583	1588	3853	3858	4983	4988	5413	5418
214	219	1584	1589	3854	3859	4984	4989	5414	5419
215	220	1585	1590	3855	3860	4985	4990	5415	5420

Lit. B : 16 obligations à 5.000 fr.

137	385	463	845	1001	1155	1313	1314	1551	1552
138	386	464	846	1002	1156				

Lit. C : 20 obligations à 10.000 fr.

13	272	375	571	793	1033	1278	1438	1690	1916
155	315	490	691	952	1154	1359	1541	1755	2000

Les obligations suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement :

Lit. A : obligations à 1.000 fr.

561 (4)	2101 (4)	2211 (3)	2961 (6)	3101 (6)	3321 (5)	4210 (4)	4570 (3)
562 (4)	2102 (4)	2212 (3)	2962 (6)	3102 (6)	3322 (5)	4561 (3)	5161 (6)
563 (4)	2103 (4)	2213 (3)	2963 (6)	3103 (6)	3323 (5)	4562 (3)	5162 (6)
564 (4)	2104 (4)	2214 (3)	2964 (6)	3104 (6)	3324 (5)	4563 (3)	5163 (6)
565 (4)	2105 (4)	2215 (3)	2965 (6)	3105 (6)	3325 (5)	4564 (3)	5164 (6)
566 (4)	2106 (4)	2216 (3)	2966 (6)	3106 (6)	3326 (5)	4565 (3)	5165 (6)
567 (4)	2107 (4)	2217 (3)	2967 (6)	3107 (6)	3327 (5)	4566 (3)	5166 (6)
568 (4)	2108 (4)	2218 (3)	2968 (6)	3108 (6)	3328 (5)	4567 (3)	5167 (6)
569 (4)	2109 (4)	2219 (3)	2969 (6)	3109 (6)	3329 (5)	4568 (3)	5168 (6)
570 (4)	2110 (4)	2220 (3)	2670 (6)	3110 (6)	3330 (5)	4569 (3)	5169 (6)

Lit. B : obligations à 5.000 fr.

31 (4)	711 (3)	801 (5)	911 (2)	916 (6)
32 (4)	712 (3)	802 (5)	915 (6)	

Lit. C: obligations à 10.000 fr.

382 (1)	983 (6)	1526 (3)	1530 (4)
(1) remboursables le 1 ^{er} avril 1938			(4) remboursables le 1 ^{er} avril 1942
(2) » » » » 1940			(5) » » » » 1943
(3) » » » » 1941			(6) » » » » 1944

Le remboursement se fera sans frais entre les mains du porteur à Luxembourg, à la Caisse générale de l'Etat, en espèces ayant cours dans les caisses publiques de l'Etat.

Les intérêts des obligations sorties aux tirages du 1^{er} avril 1945 et du 1^{er} avril 1946 cesseront de courir à partir du 1^{er} avril 1946. — 28 février 1946.

Commune de Bissen.

Remboursement anticipatif d'obligations.

Conformément au § 6 du contrat d'emprunt du 10 décembre 1937, l'Administration communale de Bissen remboursera anticipativement au 1^{er} juin 1946 une tranche de frs. 200.000,—, soit 160 obligations, de son Emprunt de frs. 400.000,— 4% 1937.

Les numéros des obligations à rembourser anticipativement seront publiés avant la date du remboursement.

Remboursement d'Obligations.

Le remboursement général de l'**Emprunt de frs. 1.250.000, 5½% 1932 de la Ville de Grevenmacher**, aura lieu le 1^{er} juin 1946, conformément au paragraphe 9 du contrat d'emprunt du 8 octobre 1932.

Ce remboursement se fera aux Guichets de la Banque Générale du Luxembourg.

Avis. — Conseil supérieur d'Éducation physique. — Par arrêté du 18 février 1946 ont été nommés membres du Conseil supérieur d'éducation physique :

- 1° M^{me} Jeanne *Knaff-Steichen*, demeurant à Luxembourg, représentante du Comité Olympique ;
- 2° M. Gustave *Jacquemart*, demeurant à Luxembourg, représentant du Comité Olympique ;
- 3° M. Paul *Bohr*, demeurant à Luxembourg, représentant du Comité Olympique ;
- 4° M. Alex *Servais*, demeurant à Luxembourg, représentant du Comité Olympique ;
- 5° M. Paul *Wilwertz*, demeurant à Luxembourg, représentant du Comité Olympique ;
- 6° M. Robert *Schaffner*, demeurant à Echternach, représentant du Scoutisme ;
- 7° M. Nicolas *Stoffel*, demeurant à Ettelbruck, représentant de l'enseignement primaire ;
- 8° M. Paul *Schleimer*, demeurant à Esch-s.-Alzette, représentant de l'enseignement professionnel ;
- 9° M. Paul-André *Thibeau*, demeurant à Luxembourg, représentant de l'enseignement secondaire ;
- 10° M. le D^r Nicolas *Schumacher*, demeurant à Dudelange, représentant du corps médical ;
- 11° M. le lieutenant E. H. *Krieps*, demeurant à Luxembourg, représentant de la Force Armée ;
- 12° M. Nic. *Mohr*, demeurant à Dudelange ;
- 13° M. Jacques *Krau*, demeurant à Luxembourg ;
- 14° M. Jean *Luck*, demeurant à Wiltz.

Le mandat des membres du Conseil supérieur d'éducation physique expirera le 1^{er} mars 1950.

Le Ministre de la Santé Publique

Dr. Charles Marx.

Bekanntmachung.

Anträge auf gerichtliche Todeserklärung der nachstehend aufgezählten Personen sind gestellt worden :

- 1) *Claude* Adolphe, geb. am 8. 6. 1913 zu Oberkorn, hingerichtet am 12. 2. 1942 zu Köln ;
- 2) *Weydert* Edmond, Soldat der Freiwilligen Kompagnie, geb. am 19. 11. 1921 zu Esch/Alzette, gest. am 4. 9. 1942 im K.Z. Auschwitz ;
- 3) *Bertemes* Jean, Machinist, geb. am 21. 9. 1905 in Mœsdorf, gest. im November 1944 in Neckar-Gerach (K.Z. Natzweiler) ;
- 4) *Speltz* Joseph, Masseur, geb. am 15. 5. 1900 in Luxemburg, gest. am 22. 3. 1945 in Frankfurt/Main (K.Z. Hintzert.
- 5) *Hohengarten* Georges, Beamter, geb. in Luxemburg am 25. 12. 1912, gest. in Leonberg (K.Z. Dachau) Ende Februar 1945 ;
- 6) *Bintz* Jean Pierre, Hüttenpolizist, geb. am 14. 5. 1896 in Nospelt, gest. im K.Z. Mauthausen im April 1945 ;
- 7) *Thelen* Pierre, Handlanger, geb. am 16. 2. 1923 in Kopstal, gest. am 19. 9. 1943 in einem Lazarett bei Nowosylkow ;
- 8) *Meurice* François, geb. am 19. 7. 1929 in Esch/Alzette, gest. in Herborn am 7. 10. 1944 ;
- 9) *Reiland* Nicolas, geb. am 12. 7. 1915 in Tünsdorf (Saarburg), gef. am 28. 8. 1943 bei Charkow ;
- 10) *Ewen* August, geb. am 12. 5. 1926 in Esch/Alzette, gest. am 5. 8. 1944 in einem Feldlazarett bei Gumbinnen ;
- 11) *Kahn* Gabriel, geb. am 27. 6. 1876 in Cœnen, gest. am 26. 10. 1942 in Theresienstadt ;
- 12) Frau Ida *Kahn-Moses*, geb. am 28. 1. 1883 in Frielendorf, gest. am 16. 5. 1943 in Theresienstadt ;
- 13) *Clees* Raymond, Schiffsoffizier, geb. am 18. 8. 1916 in Petingen, gest. am 28. 9. 1942 bei Island ;
- 14) *Deitz* Jean, Eisenbahner, geb. am 5. 6. 1920 in Esch, hingerichtet am 29. 8. 1944 in Esterwegen ;
- 15) *Bivert* Jean, Brauereiarbeiter, geb. am 21. 1. 1912 in Helzingen, gest. am 29. 12. 1944 in Frankfurt am Main ;
- 16) *Claus* René, Beamter, geb. am 21. 8. 1920 in Cessingen, gef. im September 1944 bei Erp-Holland ;
- 17) *Hartz* Robert, geb. am 8. 3. 1923 gest. in Tambow, Ende Juni 1945 ;
- 18) *Petesch* Jean Pierre, Gärtner, geb. am 1. 10. 1922 in Mühlenbach, gef. am 5. 5. 1944 zu Libau (Lettland) ;
- 19) *Besch* Joseph, geb. am 29. 3. 1925 in Mertzig gef. zu Walsdorf am 16. 2. 1945 ;
- 20) *Scheütler* Francis, geb. am 15. 1. 1925 in Differdingen, gest. in Kowno am 14. 4. 1945.
- 21) *Weydert* Norbert, geb. am 2. 11. 1924 zu Heffingen, gef. am 26. 7. 1944 bei Marieampule ;
- 22) *Kessler* Nicolas, geb. am 15. 4. 1895 zu Kœrich, gest. am 12. 2. 1945 im K.Z. Dachau ;
- 23) *Reding* François, geb. am 23. 6. 1922 zu Luxemburg, gest. am 2. 2. 1944 im Lazarett Lublin.

Alle Personen, welche den Tod einer dieser Personen betreffenden Angaben machen können, sind ersucht dieselben dem Innenministerium schriftlich mitzuteilen.

Bekanntmachung.

Anträge auf gerichtliche Todeserklärung der nachstehend aufgezählten Personen sind gestellt worden :

- 1) *Baustert* Thider, geb. am 18. 5. 1882 in Rümlingen (Clarf), gest. am 22. 1. 1945 daselbst ;
- 2) *Posing* Nicolas, Landwirt, geb. am 6. 5. 1884 in Lopert (Ettelbrück), gest. in Ettelbrück am 24. 12. 1944.
- 3) *Britz* Pierre, geb. am 26. 5. 1922, gest. am 16. 10. 1943 am Dnjepr.
- 4) Frau Anna Maria Kath. *Jacoby-Zenners*, geb. am 23. 11. 1883 zu Weiler, gest. am 10. 1. 1945 zu Bissen.

Alle Personen, welche den Tod einer dieser Personen betreffenden Angaben machen können, sind ersucht dieselben dem Innenministerium schriftlich mitzuteilen.

Bekanntmachung.

Anträge auf Einleitung des Verfahrens zur gerichtlichen Todeserklärung der nachstehend aufgezählten Personen sind gestellt worden :

1. *Adamy* Norbert, geb. in Ettelbruck am 10.7.1922, gest. in Russland am 9.10.1944.
2. *Bisenius* Mich. Nikolaus, geb. in Herbstmühle (Neuerburg), erschossen Ende Dezember 1944.
3. *Boissenet* Emil, geb. in Harlingen am 30.6.1921, erschossen in Lyon am 26.4.1944.
4. *Boissenet* Kamil, geb. in Harlingen am 14.8.1920, gefallen bei Plesskau am 30.3.1944.
5. *Bisenius* Martin, geb. in Born am 25.1.1923, gest. in Saporosh am 16.10.1944.
6. *Bartholomey* Michel, geb. in Girst am 4.11.1923, gefallen bei Narwa am 22.4.1944.
7. *Decker* Peter, geb. in Beckerich am 1.12.1869, gest. in Wartha am 12.5.1945.
8. *Meisch* Nikolaus geb. in Lellingen am 26.12.1882, gest. in Mauthausen im April 1944.
9. *Faltz* Joseph, geb. in Bettel am 3.8.1918, gest. in Ettelbruck am 17.12.1944.
10. *Hirtziger* Norbert, geb. in Diekirch am 31.5.1925, gest. in Dachau am 20.4.1945.
11. *Hoffmann* Willibrord, geb. in Osweiler am 6.8.1911, gest. in Dachau, am 5.4.1945.
12. *Heber* Johann, geb. in Gilsdorf am 2.9.1922, gefallen bei Plesskau am 11.4.1944.
13. *Koeune* Albert, geb. in Harlingen am 18.6.1923, gefallen in Russland am 28.3.1944.
14. *Koeune* August, geb. in Harlingen am 6.2.1927, gest. in Harlingen am 25.12.1944.
15. *Kemp* Leon, geb. in Hostert am 27.6.1922, gefallen bei Ishora am 19.1.1944.
16. *Molitor* Michel, geb. in Huldigen am 2.9.1924, gefallen bei Teplice am 4.9.1944.
17. *Kapp* Johann Peter, geb. in Osweiler am 1.1.1920, gest. in Tambow am 27.12.1943.
18. *Martzen* Felix, geb. in Merscheid am 10.10.1907, erschossen bei Bauler.
19. *Mores* Anton, geb. in Differdingen am 30.1.1921, gefallen bei Gross-Wojnowo am 5.2.1944.
20. *Menster* Michel, geb. in Bettendorf am 9.6.1880, erschossen bei Bauler.
21. *Miller* Karl, geb. in Vianden am 20.10.1891, gest. in Dachau am 21.2.1945.
22. Frau *Majerus-Weyrich*, geb. in Vianden am 18.12.1902, gest. in Ravensbruck am 25.2.1945.
23. *Noel*, geb. in Athus am 16.5.1922, gest. in Lipperscheid am 4.9.1944.
24. *Posing* Peter, geb. in Useldingen am 4.4.1857, gest. in Ettelbruck am 25.12.1944.
25. *Peffer* Felix Karl, geb. in Gilsdorf am 22.6.1909, gest. in Gusen 2, am 23.1./2.2.1945.
26. *Peschon* Peter, geb. in Mertzig, am 5.4.1855, gest. am 22.12.1944.
27. *Pierrard* Nikolaus, geb. in Bondorf am 7.5.1923, gefallen bei Smolensk, am 5.3.1944.
28. *Reinertz* Johann, geb. in Vianden am 28.8.1901, gest. in Vianden am 21.9.1944.
29. Frau *Reinard-Majerus* Marie, geb. in Roth am 22.4.1897, gest. in Ravensbruck am 14.1.1945.
30. *Schockweiler* Franz, geb. in Vianden am 1.5.1919, gest. in Neuengamme, Mitte Januar 1945.
31. *Schwartz* Johann, geb. in Osweiler am 23.9.1923, gefallen bei Newal am 13.3.1944.
32. *Schuller* Heinrich, geb. in Christnach am 9.7.1909, gest. in Dachau am 15.3.1945.
33. *Schaeffer* Mathias, geb. in Rosport am 12.1.1922, gest. bei Nowgorodka am 28.3.1944.
34. *Streveler* Ernest, geb. in Doncols am 15.3.1872.
35. *Stors* Viktor, geb. in Moersdorf am 6.4.1921, gest. in Tolotchin am 28.6.1944.
36. *Stors* Peter, geb. in Moersdorf am 20.4.1921, gefallen bei Slobocia am 15.4.1944.
37. *Thurmes* Dominik, geb. in Arsdorf am 10.10.1922, gefallen bei Wessela-Ukrainska am 31.1.1944.
38. *Weis* Heinrich aus Syr (Wiltz), gefallen bei Stalino-Kriwoi-Rog am 30.12.1943.
39. *Wealer* Egide, geb. in Harlingen am 17.5.1924, gest. in Tarnopol am 8.3.1944.
40. *Weibel* Michel, geb. in Pfaffenthal am 8.10.1886, gest. in Oranienburç -Sachsenhausen am 18.9.1942.
41. *Weiler* Margaretha, geb. in Vianden am 26.1.1895, gest. in Ravensbruck am 1.1.1945.

Alle Personen, welche nähere Angaben über den Tod der vorstehenden Personen machen können, sind hiermit ersucht, binnen zehn Tagen dem Innenministerium einen kurzen Bericht einzusenden.

Avis. — Juges suppléants. — Par arrêté grand ducal du 14 février 1946, M. Paul *Schleimer*, Directeur de l'École professionnelle de l'Etat à-Esch s. Alz., a été nommé juge suppléant près la justice de paix du canton d'Esch s. Alz. — 22 février 1946.

Avis. — Magistrature. — Par arrêté grand ducal du 23 février 1946, M. Constant *Alzin* vice président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour supérieure de Justice à Luxembourg.

Par arrêté grand ducal du même jour, M. Eugène *Rodenbourg*, procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand ducal du même jour, M. Maurice *Sevenig*, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand ducal du même jour, M. Maurice *Paquet*, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de Diekirch. — 25 février 1946.

Avis. — Magistrature. — Par arrêté grand-ducal du 23 février 1946, M. Oscar *Schiltz*, avocat-avoué et juge-suppléant près la justice de paix du canton de Diekirch, a été nommé juge de paix du canton de Diekirch. — 26 février 1946.

Avis. — Enseignement secondaire. — Par arrêté grand-ducal du 23 février 1946, M. Henri *Kugener*, docteur en philosophie et lettres, a été nommé professeur au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette. — 25 février 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 6 août 1945, le conseil communal de la ville d'Ettelbruck a pris une délibération portant fixation des taxes communales pour la délivrance de certificats.

La dite délibération a été dûment approuvée et publiée. — 12 février 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 6 août 1945, le conseil communal de la ville d'Ettelbruck a modifié le règlement portant fixation des taxes à percevoir sur les jeux et amusements publics à organiser dans cette commune.

Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 12 février 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 31 juillet 1945, le conseil communal de la ville d'Echternach a édicté un règlement sur la déclaration et la location des logements ainsi que la réquisition d'immeubles.

Le dit règlement a été dûment publié. — 15 février 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 28 août 1945, le conseil communal de Schiffange a édicté un règlement sur la déclaration et la location des logements ainsi que la réquisition d'immeubles.

Le dit règlement a été dûment publié. — 16 février 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 26 juin 1945 le conseil communal de la ville de Differdange a édicté un règlement sur la déclaration et la location des logements ainsi que la réquisition d'immeubles.

Le dit règlement a été dûment publié. — 16 février 1946.

Avis. — Associations syndicales. — Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 22 février 1946, l'association syndicale pour l'exécution de travaux d'amélioration foncières agricoles et viticoles sur le ban de Wellenstein, dite «Meliorationsgenossenschaft Wellenstein», est autorisée en vertu de l'art. 12 de la loi du 28 décembre 1883.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association ont été déposés au Gouvernement et au secrétariat de la commune de Wellenstein. — 22 février 1946.

Avis. — Associations syndicales. — Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 1^{er} mars 1946, l'association syndicale pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières agricoles et viticoles sur le ban de Wintrange, dite «Meliorationsgenossenschaft Wintringen», dans la commune de Remerschen, est autorisée en vertu de l'art. 12 de la loi du 28 décembre 1883.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association ont été déposés au Gouvernement et au secrétariat de la commune de Remerschen. 1^{er} mars 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice Agricole de Boudler-Brouch» a déposé au secrétariat communal de la commune de Biwer l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 28 février 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice agricole de Lipperscheid» a déposé au secrétariat communal de la commune de Bourscheid l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 28 février 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice agricole de Welscheid» a déposé au secrétariat communal de la commune de Bourscheid l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 28 février 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice agricole d'Imbringen» a déposé au secrétariat communal de la commune de Junglinster l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 28 février 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Esleker Setzgromperengenossenschaft» a déposé au secrétariat communal de la commune d'Ettelbruck l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice agricole, Warken» a déposé au secrétariat communal de la commune

d'Ettelbruck, l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Syndicat d'élevage, Saeul» a déposé au secrétariat communal de la commune de Saeul l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Syndicat d'élevage, Brouch (Wecker)» a déposé au secrétariat communal de la commune de Biver l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice agricole, Steinheim» a déposé au secrétariat communal de la commune de Rosport l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Association agricole. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite «Comice agricole, Rosport» a déposé au secrétariat communal de la commune de Rosport l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Douanes. — Par arrêté grand-ducal du 27 février 1946 M. Eugène *Streff*, commis-aux-écritures des Douanes à Bettembourg, a été nommé receveur des Douanes à Vianden. — 1^{er} mars 1946.

Avis. — Assurances. — Par décision en date de ce jour, M. Alb. *Hengen-Klensch* de Luxembourg a été agréé comme co-mandataire général de la Société suisse d'assurance contre les accidents à Winterthur. — 9 février 1946.

— Par décision en date de ce jour, M. Nic. *Kirpach* de Luxembourg, a été agréé comme mandataire général de la Société Anonyme «Le Phénix Belge» à Anvers, en remplacement de feu M. Norbert *Stoffels*. — 9 février 1946.

— Par décision en date de ce jour, M. Robert *Gangler* de Luxembourg a été agréé comme mandataire général de la Compagnie d'assurances «l'Union de Paris» (Incendie, Accidents, Responsabilité civile, Vol, Bris de Glaces) à Paris, en remplacement de M. Aug. *Gruber*, démissionnaire. — 11 février 1946.

Avis. — Titres au porteur. — Par signification de l'huissier Pierre *Konz* en date du 6 septembre 1945, il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts des titres suivants :

Crédit Foncier, obligations communales, émission de 1935 4%, cinq obligations de la valeur nominale de 1.000 francs par titre portant les numéros suivants : 2600 et 2602 à 2605, coupons 1943 attachés.

L'opposant prétend que ces titres se sont perdus pendant l'évacuation de la ville de Remich.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 5 novembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Par signification de l'huissier Pierre *Konz* en date du 5 septembre 1945, il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts des titres suivants :

Crédit Foncier de l'Etat, obligations communales, emprunt de 1935 4%, quatre obligations de la série C de la valeur nominale de 1.000 francs par titre portant les numéros : 11672 à 11675 inclus. Le dernier coupon d'intérêt touché était à l'échéance du 1^{er} mai 1940.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 5 novembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Par signification de l'huissier Pierre *Konz* en date du 13 novembre 1945, il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts des titres suivants :

Crédit Foncier de l'Etat, obligations communales de 1935 4%, huit obligations à raison de 1.000 francs par titre portant les numéros suivants : Litt. C. 9974 à 9981 inclus.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 16 novembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier P. *Konz* à Luxembourg en date du 15 novembre 1945 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts de dix obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 3,75% de 1934, savoir : Litt. C. Nos 20871 à 20880 d'une valeur nominale de mille francs chacune.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 26 novembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier P. *Konz* à Luxembourg en date du 19 novembre 1945 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts de :

a) trois obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 5% de 1930, (florins P.B.) : savoir :

1° Nos 169 et 1327 d'une valeur nominale de cinq cents florins P. B. chacune ;

2° N° 5151 d'une valeur nominale de mille florins P.B. ;

b) quatorze obligations de la société anonyme Idéal, Tannerie de Wiltz, émission 4½% de 1936, savoir : Nos 421, 422, 2156, 2157, 2159 à 2161 et 2193 à 2199 d'une valeur nominale de mille francs chacune.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 26 novembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier P. *Konz* à Luxembourg en date du 19 novembre 1945 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts de :

a) vingt-et-une obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, service des Logements Populaires, émission 3,75% de 1937, savoir :

1° Litt. B. Nos 342 à 353 d'une valeur nominale de cinq mille francs chacune ;

2° Litt. C. Nos 1232 à 1240 d'une valeur nominale de dix mille francs chacune ;

b) quarante obligations de la commune de Septfontaines (Simmern) émission 4% de 1938, savoir : Nos 92 à 131 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;

c) vingt-trois obligations de la commune d'Ell, section d'Ell, émission 4½% de 1936, savoir : Nos 247 à 250, 252 à 266 et 268 à 271 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;

- d) onze obligations de la commune d'Ell, section de Niedercolpach, émission 4½% de 1936, savoir : Nos 137 à 147 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
- e) vingt-quatre obligations de la ville de Dudelange, émission 4½% de 1935, savoir : Nos 1338, 1339, 1341, 1343 à 1350, 1352 à 1360, et 1362 à 1365 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
- f) quarante-neuf obligations de la commune de Heinerscheid, émission 3,75% de 1938, savoir : Nos 451 à 497, 499 et 500 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
- g) cent cinquante-six obligations de la ville d'Esch-s.-Alz., émission 4½% de 1935, savoir : Nos 3265 à 3269, 7254 à 7278, 8377 à 8383, 8385 à 8413, 8415 à 8424, 8493 à 8502, 18441, 18443 à 18452, 18454 à 18487, 18489 à 18493, 18495 à 18508 et 18510 à 18515 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
- h) trois obligations de la ville de Rumelange, émission 4% de 1935, savoir : Nos 358, 588 et 589 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
- i) quarante-quatre obligations foncières de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 4% de 1936, savoir :
- 1° Litt. D. Nos 2976, 2977, 3242, 3243, 3245 à 3248, 3250 à 3259, 3262 à 3264, 3266 à 3274, 3276, 3278 à 3281 et 4562 d'une valeur nominale de cinq mille francs chacune ;
 - 2° Litt. C. Nos 1912, 7055 à 7057, 7060, 7155, 7668 et 7670 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
- j) six obligations communales de l'Etat du Gland-Duché de Luxembourg, émission 4% de 1935, savoir :
- 1° Litt. C. Nos 2620 à 2622 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
 - 2° Litt. D. Nos 5367 à 5369 d'une valeur nominale de cinq mille francs chacune ;
- k) quinze obligations communales de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 4% de 1936, savoir :
- 1° Litt. C. Nos 4399 et 6621 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;
 - 2° Litt. D. Nos 2370, 3883, 3885 à 3891, 3958 à 3960 et 5499 d'une valeur nominale de cinq mille francs chacune ;
- l) sept obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 5% de 1930, (florins P.B.), savoir : Nos 3923, 4180, 4262, 4743, 4806, 5464 et 5465 d'une valeur nominale de mille florins P.B. chacune. L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.
- Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 26 novembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier P. Konz à Luxembourg en date du 19 novembre 1945 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts de onze obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 5% de 1932, (émission florins P.B.), savoir :

- 1° N° 1339 d'une valeur nominale de cinq cents florins P.B. ;
- 2° Nos 43, 616, 1461, 1707, 2767, 2788, 2789, 3327, 5546 et 6160 d'une valeur nominale de mille florins P.B. chacune.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 27 novembre 1945.